



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPEPS

Question écrite n° 108333

Texte de la question

M. Bernard Deflesselles attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réduction des ouvertures de postes de l'enseignement secondaire et en particulier de professeur d'éducation physique et sportive. Alors que l'éducation physique et sportive dans les collèges et les lycées participe incontestablement à l'épanouissement de la personnalité de l'élève et contribue à développer chez le jeune le sens de l'initiative, de la responsabilité, de l'effort et de l'esprit d'équipe, le nombre de postes offerts au CAPEPS et à l'agrégation d'EPS diminue d'année en année. C'est pourquoi, afin de mettre davantage en adéquation le rôle majeur de l'éducation physique et sportive dans l'éducation générale de nos jeunes avec les besoins d'enseignement de cette discipline (baisse des effectifs des élèves, remplacement des départs à la retraite...), il lui demande ses intentions quant à une éventuelle augmentation des postes ouverts aux concours précités.

Texte de la réponse

Les recrutements visent à satisfaire les besoins d'enseignement et de remplacement en fonction des générations qui partent à la retraite et de l'évolution de la carte des formations et des effectifs d'élèves. En ce qui concerne les départs, il était estimé que 50 800 enseignants partiraient à la retraite pour les rentrées 2004, 2005 et 2006, Ce sont en fait seulement 40 600 départs qui ont été enregistrés au cours de cette période, du fait notamment de la réforme des retraites intervenue en 2003 qui a conduit des enseignants à souhaiter différer leur départ en retraite. C'est l'écart entre les départs prévus et les départs constatés ainsi que l'incidence de la baisse des effectifs d'élèves sur les besoins d'enseignement qui ont conduit à fixer à 12 000 le nombre de postes offerts en 2006 et en 2007 aux concours d'enseignants du second degré. Par discipline, un travail plus fin permet de tenir compte des départs à la retraite liés à la structure par âge, propre à chacune d'entre elles, du besoin lié à l'évolution des effectifs d'élèves par niveau, mais également du nombre de non titulaires et des éventuels désajustements entre les besoins d'enseignement et les professeurs. C'est ce travail qui a conduit à offrir en éducation physique et sportive 400 postes au CAPEPS externe et 15 postes à l'agrégation externe au titre de la session 2007. Pour autant, l'avenir des étudiants en STAPS n'est pas limité au nombre de postes offerts par l'éducation nationale. En effet, la filière STAPS ne se réduit pas à la seule préparation du métier d'enseignant d'éducation physique et sportive. Les étudiants de cette filière se dirigent également vers les métiers d'animation sportive du monde associatif et des collectivités territoriales, le secteur du management du sport, le développement des activités physiques adaptées, ou encore vers les métiers liés aux activités commerciales dans le domaine sportif, autant de secteurs qui représentent un large potentiel d'emplois. C'est d'ailleurs ce que confirment les résultats de l'enquête menée par le centre d'études et de recherche sur les qualifications. Le suivi des diplômés STAPS 2001 témoigne d'une excellente insertion professionnelle (84 %) qui place cette filière en tête des disciplines universitaires. Et dans la très grande majorité, les emplois obtenus ne sont ni précaires ni sous-rémunérés. Afin de faciliter l'accès à l'emploi, la gestion des ressources humaines et la mobilité professionnelle, les diplômés STAPS seront prochainement inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (INCP), dont la consultation permettra notamment d'obtenir des informations sur

les secteurs d'activités et les types d'emplois accessibles par les titulaires de ces diplômes. Par ailleurs, dans le cadre du Plan national de développement du sport mis en oeuvre par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, des aides à la création d'emplois à destination des jeunes, passionnés de sport sont prévues pour développer la pratique sportive pour le plus grand nombre, préparer les élites sportives pour les compétitions internationales et renforcer le rayonnement sportif de la France. >

Données clés

Auteur : [M. Bernard Deflesselles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108333

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 30 janvier 2007

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11214

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1332

Erratum de la réponse publiée le : 20 février 2007, page 1971